

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-064 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Madame la Présidente propose au Conseil communautaire de voter des taux de taxes directes locales pour 2013, identiques à ceux de 2012, soit :

Taxe d'Habitation :	8,37 %
Foncier Bâti :	8,59 %
Foncier Non Bâti :	95,10 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	16,07%

Le produit fiscal attendu des taxes additionnelles s'élève à 3 010 765 € pour l'année 2013.

Par ailleurs, Madame la Présidente précise que :

- le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises s'élève à 151 526 €.
- le total des allocations compensatrices s'élève à 104 329 €.
- le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources s'élève à 281 802 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les taux d'imposition 2013 des taxes directes locales, comme présentés ci avant, et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles en vue de l'application de ces taux.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-065 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Madame la Présidente propose au Conseil communautaire de voter des taux de taxes pour 2013, identiques à ceux de 2012, soit :

Zone Rurale : 10,33 %

Zone Urbaine : 12,56 %

Le produit prévisionnel de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2012 s'élève à 1 333 527€, dont :

Zone Rurale : 763 646 €

Zone Urbaine : 569 881 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les taux d'imposition 2013 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, comme présentés ci avant, et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles en vue de l'application de ces taux.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-066 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2013

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité (par 42 votes pour), le budget primitif principal 2013, présenté par Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	5 896 675,00
Recettes de fonctionnement :	5 896 675,00
Dépenses d'investissement :	3 233 337,00
Recettes d'investissement :	3 233 337,00

Les programmes d'investissement sont les suivants, en dépenses :

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Restauration petit patrimoine 2010/2011	16 571,00
Restauration petit patrimoine 2012/2013	19 640,00
Signalétique sentiers	3 000,00
Espace naturel sensible du Frau	25 730,00
Plan accessibilité voirie espaces publics	17 000,00
Maison médiévale	95 680,00
Aménagement espaces publics	30 000,00
Couverture ADSL zones blanches	37 460,00
Travaux voirie 2012	35 000,00
Travaux voirie 2013	800 000,00
Travaux ouvrages d'art	60 000,00
Acquisition matériel voirie	5 000,00
Maison Bouriane	87 105,00
Locaux Office de Tourisme Intercommunal	152 479,00
Locaux bibliothèque intercommunale Gourdon	1 005 670,00
Maison du Piage	27 024,00
Pôle enfance jeunesse : crèche	50 034,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Micro crèche Le Vigan	22 000,00
Locaux jeunesse	15 000,00
Signalisation zones d'activités	11 000,00
Fonds concours terrain tennis Gourdon	20 009,00
Matériel & mobilier bibliothèques	10 000,00
Cyberbase	1 600,00
Point Bouriane	2 800,00
Relais Assistantes Maternelles	5 980,00
Service jeunesse	700,00
Signalétique sites communautaires	710,00
Matériel informatique & bureau	3 600,00
SIG	1 000,00

Délibéré le jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-067 : VOTE DU BUDGET ANNEXE LABORATOIRE D'ANALYSES 2013

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité (par 42 votes pour), le budget annexe Laboratoire d'Analyses 2013, présenté par Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	24 934,00
Recettes de fonctionnement :	24 934,00
Dépenses d'investissement :	33 980,00
Recettes d'investissement :	33 980,00

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-068 : VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC 2013

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité (par 42 votes pour), le budget annexe SPANC 2013, présenté par Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement, et présente un suréquilibre, en section d'investissement :

Dépenses de fonctionnement :	37 356,00
Recettes de fonctionnement :	37 356,00
Dépenses d'investissement :	9 611,00
Recettes d'investissement :	16 711,00

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-069 : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITAT 2013

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité (par 42 votes pour), le budget annexe Lotissement habitat 2013, présenté par Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	142 016,00
Recettes de fonctionnement :	142 016,00
Dépenses d'investissement :	142 016,00
Recettes d'investissement :	142 016,00

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Vincent THOURON – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-070 : VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES 2013

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité (par 42 votes pour), le budget annexe Lotissement Zone d'Activités Economiques (ZAE) 2013, présenté par Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	1 450 351,00
Recettes de fonctionnement :	1 450 351,00
Dépenses d'investissement :	1 917 103,00
Recettes d'investissement :	1 917 103,00

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

Arrivée de Monsieur Vincent THOURON

N°2013-071 : VOTE DU BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE 2013

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité (par 43 votes pour), le budget annexe Multiservice viande 2013, présenté par Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	21 857,00
Recettes de fonctionnement :	21 857,00
Dépenses d'investissement :	18 777,00
Recettes d'investissement :	18 777,00

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-072 : VOTE DU BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES 2013

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité (par 43 votes pour), le budget annexe Hôtel d'entreprises 2013, présenté par Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

Dépenses de fonctionnement :	88 755,00
Recettes de fonctionnement :	88 755,00
Dépenses d'investissement :	149 518,00
Recettes d'investissement :	149 518,00

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-073 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Madame la Présidente explique que les titres de recettes ci après listés, d'un montant total de 249,50 €, n'ont pu être recouvrés :

Budget SPANC :

- titre 72/2011 pour 80,00 € (contrôle périodique installation existante)

- titre 169/2011 pour 77,00 € (contrôle conception installation nouvelle)

- titre 186/2011 pour 76,00 € (contrôle réalisation installation nouvelle)

Budget HOTEL D'ENTREPRISES :

- titre 13/2011 pour 16,50 € (loyer 06/11)

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission des finances en date du 3 avril 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'admission de la somme de 249,50 € en non valeur.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-074 : SUBVENTION 2013 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Rapporteur: Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu le budget prévisionnel présenté par la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon,

Vu l'avis favorable de la Commission Actions Sociales en date du 28 février 2013,

Vu l'avis favorable du bureau conjoint avec la commission des finances du 22 mars 2013,

Il est proposé de verser à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon une subvention de fonctionnement à hauteur de 123 000 €, pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-075 : SUBVENTION 2013 - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur: Léon-Bernard CLAESEN

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu le budget prévisionnel présenté par l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vu l'avis favorable du bureau conjoint avec la commission des finances du 22 mars 2013,

Il est proposé de verser à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy-Bouriane une subvention de fonctionnement à hauteur de 215 920 €, pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-076 : SUBVENTION 2013 - CRECHE PARENTALE « ECOUTE S'IL JOUE »

Rapporteur: Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Conformément aux prévisions budgétaires,

Vu le budget prévisionnel présenté par la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue »,

Vu l'avis favorable de la Commission Actions Sociales en date du 28 février 2013,

Vu l'avis favorable du bureau conjoint avec la commission des finances du 22 mars 2013,

Il est proposé de verser à la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue » une subvention de fonctionnement à hauteur de 135 749 €, pour l'année 2013, ce niveau de financement prenant en compte une évolution des statuts de la crèche parentale en crèche collective à mi année 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-077 : SUBVENTION 2013 - AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Considérant la demande de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2013,

Il est proposé de verser à l'ADIL une subvention de fonctionnement à hauteur de 153 €, pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-078 : SUBVENTION 2013 - ASSOCIATION « LES AMIS DE LA BUTTE »

Rapporteur: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE

Vu la demande de subvention reçue de l'Association « Les Amis de la Butte » pour l'organisation du Festival Léo Ferré (5 000 €),

Vu l'avis favorable de la Commission conjointe Culture-Patrimoine et Tourisme du 20 février 2013,

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission des finances en date du 3 avril 2013,

Considérant que la demande formulée par l'Association « Les Amis de la Butte » répond aux quatre critères définis dans la compétence « création, organisation et soutien d'animations et d'événements touristiques » (espace, durée, fréquentation et financier),

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 5 000€ au profit de l'Association « Les Amis de la Butte » de Gourdon et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-079 : SUBVENTION 2013 - ASSOCIATION « COMITE DE LA FOIRE EXPOSITION DE GOURDON »

Rapporteur: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE

Vu la demande de subvention reçue du Comité de la Foire Exposition de Gourdon pour la participation à l'organisation de la foire exposition qui se tiendra du 12 au 16 septembre 2013 (5 000 €),

Vu l'avis favorable de la Commission conjointe Culture-Patrimoine et Tourisme du 20 février 2013,

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission des finances en date du 3 avril 2013,

Considérant que la demande formulée par le Comité de la Foire Exposition de Gourdon répond aux quatre critères définis dans la compétence « création, organisation et soutien d'animations et d'évènements touristiques » (espace, durée, fréquentation et financier),

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 5 000€ au profit du Comité de la Foire Exposition de Gourdon et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-080 : SUBVENTION 2013 - ASSOCIATION DES « AMIS DU PIAGE »

Rapporteur: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE

Vu la demande de subvention reçue de l'association des « Amis du Piage » pour la participation au financement d'actions visant à la promotion du site du Piage sur l'année 2013 (2 000 €),

Vu l'avis favorable de la Commission conjointe Culture-Patrimoine et Tourisme du 20 février 2013,

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission des finances en date du 3 avril 2013,

Considérant que la demande formulée par l'association des « Amis du Piage » répond aux quatre critères définis dans la compétence « création, organisation et soutien d'animations et d'événements touristiques » (espace, durée, fréquentation et financier),

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 2 000€ au profit de l'association des « Amis du Piage » et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-081 : SUBVENTION 2013 - ASSOCIATION DES « AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE QUERCY BOURIANE »
Rapporteur: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE

Vu la demande de subvention reçue de l'Association des Amis de la Bibliothèque Quercy-Bouriane pour l'organisation de l'opération « premières pages », du Festival « Croc'Histoires » 2013 et d'animations de l'automne/hiver 2013 (1 500 €),

Vu l'avis favorable de la Commission conjointe Culture-Patrimoine et Tourisme du 20 février 2013,

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission des finances en date du 3 avril 2013,

Considérant que la demande formulée par l'Association des Amis de la Bibliothèque Quercy-Bouriane a pour but de diffuser et promouvoir la lecture publique sur le territoire communautaire ainsi qu'organiser des animations « Croc'Histoires » auprès des écoles et de la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue »,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 1 500€ au profit de l'association des « Amis de la bibliothèque Quercy-Bouriane » et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-082 : SUBVENTION 2013 - CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DE LA FAMILLE (CIDFF)

Rapporteur: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE

Vu la demande de subvention reçue du centre d'information sur les droits des femmes et de la famille (CIDFF), pour l'organisation de manifestations à l'occasion du « Forum Départemental des droits de l'enfant et des jeunes » à Gourdon en novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission conjointe Culture-Patrimoine et Tourisme du 20 février 2013,

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission des finances en date du 3 avril 2013,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 300 € au Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille (CIDFF) et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-083 : SUBVENTION 2013 - ASSOCIATION DES PALEONAUTES

Rapporteur: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE

Vu la demande de subvention reçue de l'association des « Paléonautes » pour la participation au financement d'actions visant à la promotion et à la valorisation des sites archéologiques du réseau des paléonautes sur l'année 2013 (500 €),

Vu l'avis favorable de la Commission conjointe Culture-Patrimoine et Tourisme du 20 février 2013,

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission des finances en date du 3 avril 2013,

Considérant que la demande formulée par l'association des « Paléonautes » répond aux quatre critères définis dans la compétence « création, organisation et soutien d'animations et d'évènements touristiques » (espace, durée, fréquentation et financier),

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'octroi d'une subvention de 500€ au profit de l'association des « Paléonautes » et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-084 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, il convient de modifier pour partie ses statuts afin qu'ils soient en adéquation avec les nouveaux projets, sur la base du projet de rédaction suivant :

Article 1^{er}- Composition

Il convient de modifier :

« En application d'une part de l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1996 portant création de la Communauté de Communes Quercy Bouriane et d'autre part de l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2002 autorisant l'adhésion de nouvelles communes au sein de cette structure, ladite communauté de communes est composée par les communes suivantes : Concorès, Gourdon, Lamothe-Cassel, Montamel, Payrignac, Peyrilles, Saint-Chamarand, Saint-Cirq- Madelon, Saint Cirq- Soullaguet, Saint-Clair, Saint-Germain-du-Bel-Air, Saint-Projet, Soucirac, Uzech-les Oules » qui devient :

« En application d'une part de l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1996 portant création de la Communauté de Communes Quercy Bouriane et d'autre part des arrêtés préfectoraux des 31 décembre 2002 et 26 décembre 2012 autorisant l'adhésion de nouvelles communes au sein de cette structure, ladite communauté de communes est composée par des communes suivantes : Anglars-Nozac, Concorès, Fajoles, Gourdon, Lamothe-Cassel, Le Vigan, Milhac, Montamel, Payrignac, Peyrilles, Rouffilhac, Saint-Chamarand, Saint-Cirq-Madelon, Saint-Cirq-Soullaguet, Saint-Clair, Saint-Germain-du-Bel-Air, Saint-Projet, Soucirac, Ussel, Uzech-les-Oules »

Article 4- Composition et répartition des délégués

Il convient de modifier :

« La Communauté de Communes est administrée par un conseil composé des membres représentant chacune des communes formant le groupement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2002, le nombre de représentant des communes membres est fixé comme suit : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 500 habitants, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour les communes de 501 à 1 000 habitants, 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour les communes de 1 001 à 1 500 habitants, 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour les communes de 1 501 à 2 000 habitants, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant supplémentaires par tranche complète ou incomplète de 1 000 habitants supplémentaires. » qui devient :

« La Communauté de Communes est administrée par un conseil composé des membres représentant chacune des communes formant le groupement.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2002, le nombre de représentants des communes membres est fixé comme suit, jusqu'au renouvellement général des Conseils municipaux dans le cadre des élections municipales de mars 2014 : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 500 habitants, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour les communes de 501 à 1 000 habitants, 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour les communes de 1 001 à 1 500 habitants, 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour les communes de 1 501 à 2 000 habitants, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant supplémentaires par tranche complète ou incomplète de 1 000 habitants supplémentaires.

A compter du renouvellement général des Conseils municipaux dans le cadre des élections municipales de mars 2014, la composition du conseil communautaire sera fixée selon les dispositions de l'article L5 211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace :

1. Dans « Réalisation d'une étude pour la mise en cohérence du développement et de l'aménagement du territoire communautaire et des territoires limitrophes »,

Il convient de rajouter le point suivant :

Participation à l'élaboration d'un SCOT dans le cadre du Pays Bourrian

Il convient aussi de modifier :

« Réserves foncières dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires. La zone de Lafayette à Gourdon est identifiée en réserve foncière d'intérêt communautaire » qui devient :

2. « Constitution et gestion de Réserves foncières pour l'exercice des compétences communautaires. La zone de Lafayette à Gourdon et les terrains du secteur des Millepoises au Vigan sont identifiés comme réserve foncière d'intérêt communautaire. »

3. Elaboration des programmes locaux d'habitat

4. Création et mise à disposition d'infrastructures haut débit dans les communes ou partie de communes non desservies en ADSL du fait d'une insuffisance constatée d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals dans le cadre notamment de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5. Délibération n°2011-15 du 23 mars 2011

Elaboration et mise ne œuvre d'un schéma d'aménagement des centres bourgs et des espaces publics. Le schéma d'aménagement comportera une programmation pluriannuelle d'opérations et un cahier des charges qui fixera le niveau qualitatif d'intervention de la Communauté de Communes, et précisera sa mise en œuvre opérationnelle. Les Communes qui souhaiteront des aménagements supplémentaires verseront une participation financière à la Communauté de Communes dans le cadre d'un fonds de concours.

Délibération n°2011-15 du 23 mars 2011

Aménagement, exploitation ou gestion sur le territoire, d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ouverts au public au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du Code des Postes et des Communications Electroniques pour l'équipement et la desserte des zones d'activités.

2. Développement économique et touristique

- a) Développement économique

Il convient de modifier : « Création, aménagement, extension, gestion de zones susceptibles d'accueillir l'extension ou l'installation de zones économiques à caractère industriel, artisanal ; les zones d'activités communautaires comprennent la zone de la Croix de Pierre à Gourdon, la zone d'activités de Cougnac à Payrignac, la zone d'activités de Saint-Clair » qui devient :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

1. « Création, aménagement, extension, gestion de zones susceptibles d'accueillir l'extension ou l'installation de zones économiques à caractère industriel, artisanal ; les zones d'activités communautaires comprennent la zone de la Croix de Pierre à Gourdon ; la zone d'activités de Cougnac à Payrignac, l'extension de la zone d'activités des Millepoises au Vigan »

Puis « *Création, gestion d'ateliers relais ou tout l'immobilier d'entreprises, en vue de favoriser l'activité économiques dans les zones communautaires* » qui devient :

2. « Création, gestion d'ateliers relais ou tout immobilier d'entreprises et des logements de fonctions qui s'y rapportent, en vue de favoriser l'activité économique dans les zones d'activités communautaires, et le maintien des services en milieu rural »

b) Développement touristique

Il convient de modifier :

« *Information :*

Accueil et information des touristes et public local : assistance et conseil, réalisation d'un tableau de bord de la fréquentation liée à l'économie touristique locale (statistiques), suivi clientèle

Documentation, conception et production touristique liées aux prestations issues des professionnels, associations, organismes publics : édition et distribution des documents d'appui aux offres touristiques, mise à disposition gratuite ou à la vente de guides et de cartes touristiques, dépliants d'appel, calendrier de manifestations, communication externe.

Promotion :

Valorisation des activités touristiques liées à la découverte de la culture, des patrimoines, à la pratique des loisirs

Participation aux salons

Opération de restauration des patrimoines culturels, naturels, architecturaux

Opération de création d'aménagements et d'équipements en faveur du développement des activités touristiques

Animation :

Création, organisation et soutien d'animation et d'évènements touristiques

Est dit d'intérêt communautaire touristique si l'animation :

Répond au préalable suivant :

Valorisation du patrimoine

La Communauté de Communes interviendra dans les manifestations liées aux évènements historiques, traditions, à la découverte des terroirs, patrimoines culturels, architecturaux du territoire et liées aux évènements à vocation pédagogique.

Répond à au moins 3 critères sur 4 avec :

- 1- *Espace : La Communauté de Communes interviendra dans les manifestations locales, émanant du territoire, et pouvant avoir un caractère itinérant. Sont donc exclues les manifestations nationales ou internationales.*
- 2- *Durée : La Communauté de Communes interviendra dans les manifestations de durée équivalente à au moins une journée et qui seront amenées à devenir pérennes*
- 3- *Fréquentation : La Communauté de Communes interviendra dans les manifestations dont le nombre de visiteurs ou participants sera égal ou dépassera 500 personnes/ jour. Ce critère n'est pas applicable pour les manifestations débutantes à l'année N.*
- 4- *Financier : La Communauté de Communes interviendra dans les manifestations dont le budget prévisionnel sera égal ou supérieur à 5 000 € » qui devient :*

1. Aménagement et gestion d'équipements structurants pour la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du territoire :

A ce titre sont d'intérêt communautaire :

- l'espace muséal et la Maison du Piage sis sur la commune de Fajoles,

- les locaux de l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon sis Place de la Libération à Gourdon.

2. Participation aux actions de l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon et notamment en matière de :

Promotion :

Valorisation des activités touristiques liées à la découverte de la culture, des patrimoines, à la pratique des loisirs

Participation aux salons

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Information :

Accueil et information des touristes et public local : assistance et conseil, réalisation d'un tableau de bord de la fréquentation liée à l'économie touristique locale (statistiques), suivi clientèle

Documentation, conception et production touristique liées aux prestations issues des professionnels, associations, organismes publics : édition et distribution des documents d'appui aux offres touristiques, mise à disposition gratuite ou à la vente de guides et de cartes touristiques, dépliants d'appel, calendrier de manifestations, communication externe

Animation :

Création, organisation et soutien d'animation et d'événements touristiques

3. Manifestations et évènementiels d'intérêts communautaires :

Sont reconnus d'intérêt communautaire les animations et évènementiels qui :

Répondent au préalable suivant :

Valorisation du patrimoine

La Communauté de Communes interviendra dans les manifestations liées aux événements historiques, tradition, à la découverte des terroirs, patrimoines culturels, architecturaux du territoire communautaire et liées aux événements à vocation pédagogique.

Répondent à au moins 3 critères sur 4 avec :

- 1- Espace : La Communauté de Communes interviendra dans les manifestations locales, émanant du territoire, et pouvant avoir un caractère itinérant. Sont donc exclues les manifestations nationales ou internationales.
- 2- Durée : La Communauté de Communes interviendra dans les manifestations de durée équivalente à au moins une journée et qui seront amenées à devenir pérennes.
- 3- Fréquentation : La Communauté de Communes interviendra dans les manifestations dont le nombre de visiteurs ou participants sera égal ou dépassera 500 personnes/ jour. Ce critère n'est pas applicable pour les manifestations débutantes à l'année N.
- 4- Financier : La Communauté de Communes interviendra dans les manifestations dont le budget prévisionnel sera égal ou supérieur à 5 000 €

Compétences optionnelles

2. Politique du logement et du cadre de vie

Il convient de modifier : « *Création et gestion de la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage, située à Gourdon lieu dit Moulin ds Monges, rive gauche de la vallée du Bléou.*

Gestion de l'ancienne aire d'accueil des gens du voyage » qui devient :

« Aménagement et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, située à Gourdon lieu dit Moulin de Monges », rive gauche de la vallée du Bléou »

3. Action Sociale

Soutien à l'accueil des moins de six ans :

Il convient de modifier :

« *Intervention au titre des Maisons d'Assistantes Maternelles : soutien financier forfaitaire déterminé par le Conseil Communautaire pour la mise en place des Maisons d'Assistantes Maternelles sur le territoire. Création, aménagement, gestion et animation des lieux d'accueil d'enfants de moins de six ans. Sont déclarées d'intérêt communautaire : l'aménagement des locaux de l'ancienne école de l'Hivernerie et la création et la gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles* » qui devient :

« *Intervention au titre des Maisons d'Assistantes Maternelles : soutien financier forfaitaire déterminé annuellement par le Conseil Communautaire pour la mise en place des Maisons d'Assistantes Maternelles sur le territoire. Création, aménagement, gestion et animation de lieux d'accueil d'enfants de moins de 6 ans. Sont déclarés d'intérêt communautaire : la création et l'aménagement de crèches, la création et la gestion de Relais d'Assistantes Maternelles* »

« *Création et gestion de Centre de Loisirs Sans Hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de moins de six ans* » qui devient

« *Création et gestion de Centre de Loisirs Sans Hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de 3 ans et adolescents* »

Il convient d'ajouter :

Dans le cadre de la politique enfance et jeunesse de la Communauté de Communes, les locaux suivants sont déclarés d'intérêt communautaire :

Les locaux de l'ancienne école maternelle de l'Hivernerie,

Les locaux, dits la « Bicoque », sis Rue du Cardinal Farinié à Gourdon (rez-de-chaussée et 1^{er} étage),

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les locaux dit « Moulin Delsol », sis sur la commune du Vigan en fonction de la liquidation de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Délibération n°2010-34 du 17 mars 2010

Soutine à l'accueil des mois de 6 ans

Il convient de modifier : « *L'aménagement des locaux de l'ancienne école maternelle de l'Hivernerie* » qui devient :

La création et l'aménagement de crèches.

Puis :

« *Création et gestion de Centres de Loisirs Sans Hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents.* » qui devient

Création et gestion de Centres de Loisirs Sans Hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de 3 ans et adolescents.

Il convient de modifier de même :

Mise en place d'activités socioculturelles et de loisirs en direction de tous les publics, dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans le paragraphe « 3 » de la compétence tourisme des présents statuts.

Il convient de supprimer :

« *Gestion d'un service de téléalarme, jusqu'au transfert au Conseil Général* »

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission des finances en date du 3 avril 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, et autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-085 : MODIFICATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur: Léon-Bernard CLAESEN

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, il convient de modifier la représentation au sein du Comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal afin que les communes entrantes y soient représentées, à hauteur d'un représentant pour chacune des communes entrantes.

Monsieur Gilbert CAPBAL, délégué pour la commune d'Anglars-Nozac, Monsieur Dominique GERARD, délégué pour la commune de Fajoles, Madame Brigitte VASQUES, déléguée pour la commune de Milhac, Monsieur Robert LACOMBE, délégué pour la commune de Rouffilhac, Madame Rose RAJADE, déléguée pour la commune d'Ussel et Madame Marie-Claire VIGIE, déléguée pour la commune de Le Vigan sont présentés au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Gilbert CAPBAL, délégué pour la commune d'Anglars-Nozac, Monsieur Dominique GERARD, délégué pour la commune de Fajoles, Madame Brigitte VASQUES, déléguée pour la commune de Milhac, Monsieur Robert LACOMBE, délégué pour la commune de Rouffilhac, Madame Rose RAJADE, déléguée pour la commune d'Ussel et Madame Marie-Claire VIGIE, déléguée pour la commune de Le Vigan, comme représentants au sein du comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAÏLLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-086 : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYMICTOM DU PAYS DE GOURDON

Rapporteur: Christian LALANDE

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, il convient de modifier la représentation de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au sein du SYMICTOM du Pays de Gourdon afin que les communes entrantes y soient représentées, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Madame Christiane VERDIER, en tant que déléguée titulaire et Monsieur Pascal SALANIER, en tant que délégué suppléant pour la commune d'Anglars-Nozac, Monsieur Dominique GERARD, en tant que délégué titulaire et Monsieur André AUSTRUY, en tant que délégué suppléant pour la commune de Fajoles, Monsieur Gilbert CARMEILLE, en tant que délégué titulaire, et Madame Sylvie THOURON, en tant que déléguée suppléante pour la commune de Milhac, Monsieur Robert LACOMBE, en tant que délégué titulaire, et Monsieur Pierre TOCAVEN, en tant que délégué suppléant pour la commune de Rouffilhac, Madame Rose RAJADE, en tant que déléguée titulaire, et Monsieur Bernard PEQUIN, en tant que délégué suppléant pour la commune d'Ussel, Monsieur Joseph SANROMA, en tant que délégué titulaire, et Monsieur Jean-Michel FAVORY en tant que délégué suppléant pour la commune du Vigan, sont présentés au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Christiane VERDIER, en tant que déléguée titulaire et Monsieur Pascal SALANIER, en tant que délégué suppléant pour la commune d'Anglars-Nozac, Monsieur Dominique GERARD, en tant que délégué titulaire et Monsieur André AUSTRUY, en tant que délégué suppléant pour la commune de Fajoles, Monsieur Gilbert CARMEILLE, en tant que délégué titulaire, et Madame Sylvie THOURON, en tant que déléguée suppléante pour la commune de Milhac, Monsieur Robert LACOMBE, en tant que délégué titulaire, et Monsieur Pierre TOCAVEN, en tant que délégué suppléant pour la commune de Rouffilhac, Madame Rose RAJADE, en tant que déléguée titulaire, et Monsieur Bernard PEQUIN, en tant que délégué suppléant pour la commune d'Ussel, Monsieur Joseph SANROMA, en tant que délégué titulaire, et Monsieur Jean-Michel FAVORY en tant que délégué suppléant pour la commune du Vigan, comme représentants au sein du SYMICTOM du Pays de Gourdon.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-087 : DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DE L'OFFRE DE TELETRAVAIL

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Le Conseil Général du lot s'est inscrit dans le regroupement des organismes consulaires à l'échelle du Massif central (MACEO) pour la promotion du développement économique, sur la thématique du télétravail, dans le cadre d'une étude action.

Cette démarche a permis de montrer tout l'intérêt pour les territoires ruraux, en terme d'attractivité du territoire, de développer une offre de services aux entreprises en matière de télétravail.

Afin de développer la création de télé-centre, il a été validé de s'appuyer sur un groupement d'entreprises du secteur des télécommunications informatiques (SisMiC) en partenariat avec des collectivités locales (Communautés de Communes du Haut-Ségala, du Ségala-Limargue, de Decazeville-Aubin (12)), le SMICA (Syndicat Mixte Départemental de l'Aveyron pour l'informatisation du territoire) et le Conseil Général du Lot.

Les Communautés de Communes de Cazals-Salviac et Quercy-Bouriane sont sollicitées pour intégrer ce partenariat qui, à terme, a vocation à s'étendre sur tout le sud du Massif central (Cantal, Lot, Lozère, Aveyron et Hérault).

La participation à ce groupement permettrait de bénéficier d'un accompagnement pour la création et l'animation d'un télé-centre sur le territoire communautaire en contrepartie d'une participation financière de 3 000 €.

La participation financière des membres du groupement est utilisée pour le financement du poste d'un agent de développement chargé d'accompagner les collectivités pour la création et l'animation de leur télé-centre et de dynamiser le secteur des entreprises pour en promouvoir l'usage.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le groupement SISMIC en partenariat avec les collectivités du sud du Massif central intéressées.

La gouvernance de ce projet sera assurée par un Comité de Pilotage composé de SisMiC et des partenaires institutionnels dans le cadre de réunions trimestrielles pour évaluer les avancées du projet, et en fixer les orientations.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Monsieur Stéphane MAGOT est proposé comme élu référent pour le suivi de ce projet pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission des finances en date du 3 avril 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'intégrer ce réseau de promotion et de développement d'une offre de services en matière de télétravail, sur le territoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans le cadre d'un partenariat avec le groupement d'entreprises SisMiC,
- valide une participation financière pour le fonctionnement du réseau, et ce, à hauteur de 3 000 € pour l'année 2013,
- désigne Monsieur Stéphane MAGOT comme élu référent pour le suivi de ce projet pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL
Fajoles: Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES
Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

Départ de Madame Nathalie DENIS

N°2013-088 : VALIDATION DE LA PHASE AVANT PROJET DEFINITIF DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur: Léon-Bernard CLAESEN

Par une délibération du 13 janvier 2012, le Conseil Communautaire validait le plan de financement issu des études d'esquisse.

Le projet articule deux espaces complémentaires : un espace intérieur, d'environ 70 m², qui accueillera les bureaux et remplira également la fonction de stockage des documents de communication, et un espace extérieur, d'environ 60 m², créé sur une extension en terrasse, dédié à l'accueil et à l'information du public.

L'insertion paysagère, dans le cadre des anciens remparts du tour de ville et à proximité immédiate de la chapelle sise rue du Majou, a été validée avec l'architecte des bâtiments de France.

L'opération est estimée à 440 000,00 € HT (y compris la provision pour divers et imprévus). Une subvention de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été attribuée pour un montant de 65 884,00 € HT. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Régional de Midi-Pyrénées et au Conseil Général du Lot, pour un montant estimé à 156 354,00 €.

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission des finances en date du 3 avril 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par 41 votes pour et 1 abstention (Monsieur Jean Loubières) :

- valide l'avant-projet définitif pour la réhabilitation et l'extension d'un local commercial en office du tourisme intercommunal,
- autorise le dépôt du permis de construire,
- autorise l'envoi de dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Lot,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Christian FRANCOUAL

Fajoles: Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE

Montamel: Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ

Saint Clair: Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-089 : CALENDRIER DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le calendrier des prochaines séances comme suit :

- mercredi 29 mai 2013, à 17h30 à Anglars-Nozac,
- mercredi 3 juillet 2013, à 17h30 à Fajoles

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication du calendrier des prochaines séances.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL
Fajoles: Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES
Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE –

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-090 : PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DU SCHEMA D'INGENIERIE NUMERIQUE DU LOT

Rapporteur: Stéphane MAGOT

Le développement numérique des territoires représente un enjeu économique et sociétal considérable pour les prochaines décennies. Le déploiement des infrastructures et réseaux de communications électroniques à haut et à très haut débit est une condition indispensable à ce développement.

Face au constat d'une desserte très hétérogène des territoires et à la stratégie des opérateurs de télécommunications qui focalisent leurs investissements sur les zones les plus rentables du territoire national, les collectivités doivent se mobiliser pour pallier les carences de l'initiative privée et garantir l'accès aux services nécessitant une connexion très haut débit.

Dans ce contexte, suivant les orientations nationales et les préconisations des instances régionales, le Conseil Général du Lot et la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) ont conduit conjointement une réflexion sur la stratégie de desserte en très haut débit du territoire départemental, formalisée par Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Lot (SDTAN), approuvé en avril 2012.

Suite à la concertation menée par le Conseil Général du Lot auprès des collectivités pour la présentation et la mise en œuvre de ce schéma, il ressort la nécessité d'un partage des aménagements, à l'échelle départementale, dans le cadre d'un Syndicat Mixte.

Préalablement à sa création, il convient de conduire des études, pour préciser les besoins, le choix des technologies, les tracés de réseaux, les programmes des travaux ou de mutualisation d'infrastructures avec d'autres opérateurs et d'affiner les coûts de déploiement du réseau départemental, par phase.

Ainsi, il est proposé aux partenaires de commander conjointement cette étude dans le cadre d'un groupement de commandes et de différer la décision de création du syndicat mixte après la présentation des conclusions de cette étude qui permettront un large débat quant au contenu final du projet, son rythme de réalisation, son mode de financement et les règles de répartition.

Au titre de sa compétence « aménagement de l'espace », la Communauté de Communes Quercy Bouriane est fondée à participer au groupement pour mener cette étude.

Conformément à la convention constitutive du groupement de commandes, le Département du Lot se propose d'assurer le rôle de coordonnateur. A ce titre, il est chargé d'organiser, au nom et pour le compte des membres du

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

groupement, la préparation des procédures de consultation des entreprises, d'ouverture des plis et d'analyses des offres, la signature, la notification, l'exécution, le suivi et le contrôle du ou des marchés.

A ce jour, le montant estimé de l'étude est de 300 000 € TTC (révisions de prix et aléas compris) sans prendre en compte les éventuelles subventions qui pourraient être perçues par le groupement.

Le coordonnateur assure également le paiement du ou des marchés(s) et de ce fait, procèdera à des appels de fonds auprès des membres du groupement en fonction des clefs de répartition financière (6.75% du montant total pour la CCQB soit 18 225 €).

Par ailleurs, une Commission d'Appel d'Offres et un comité de pilotage doivent être mis en place au sein du groupement. Au titre de la Commission d'Appel d'Offres, un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés pour représenter la Communauté de Communes Quercy Bouriane. Le coordonnateur du groupement préside la Commission d'Appel d'Offres.

Un membre titulaire et un membre suppléant doivent être également désignés, parmi les délégués communautaires, pour siéger au comité de pilotage. La présidence du comité de pilotage est assurée par un représentant du Conseil Général du Lot.

Sont proposés Monsieur Yves LOUBIERES en tant que délégué titulaire et Monsieur Alain LEPOINT en tant que délégué suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Sont proposés Madame Danielle DEVIERS en tant que titulaire et Monsieur Stéphane MAGOT en tant que suppléant pour siéger au comité de pilotage du groupement de commandes.

Vu les orientations nationales, et notamment la loi du 17/12/2009 relative à la lutte contre la fracture numérique,

Vu l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales créant une compétence de service public de communications électroniques et autorisant les collectivités territoriales et leurs groupements à « établir et exploiter » des infrastructures de réseaux de communications électroniques,

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics, portant possibilité de constitution de groupement de commandes, Considérant le schéma directeur d'aménagement numérique du Lot en date du 02/04/2012,

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission des finances en date du 3 avril 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la participation de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au groupement de commandes constitué avec les Communautés de Communes du Lot, la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, le Conseil Général du Lot et la Fédération Départementale des Energies pour la réalisation du schéma d'ingénierie d'aménagement numérique du Lot,
- désigne le Conseil Général du Lot comme coordonnateur du groupement de commandes,
- approuve les clefs de répartition financière prévues dans la convention et leurs conditions d'application soit 18 225 € (correspondant à 6.75% du montant de 270 000 € prévu zone hors AMII : Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement, dans laquelle se trouve la Communauté de Communes Quercy Bouriane)
- valide le principe du lancement de deux consultations dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres et ce pour un montant global estimé à 300 000 € TTC : un marché d'études pour la réalisation du schéma d'ingénierie avec deux lots (zone AMII, zone hors AMII), un marché à bons de commande pour les levées et contrôles sur le terrain),
- désigne parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur Yves LOUBIERES en tant que délégué titulaire et Monsieur Alain LEPOINT en tant que délégué suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement,
- désigne parmi les délégués de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, Madame Danielle DEVIERS en tant que titulaire et Monsieur Stéphane MAGOT en tant que suppléant, pour siéger au comité de pilotage du groupement de commandes,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL
Fajoles: Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Marie-Odile DELCAMP – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES
Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE –

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

N°2013-091 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE TRANSPORT A LA DEMANDE AVEC LE CONSEIL GENERAL DU LOT

Rapporteur: Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Le transport à la demande est un service public délégué à la Communauté de Communes par le Conseil Général, selon une convention.

Lors de sa séance du 16 décembre 2011, par délibération n°2011-153, le Conseil Communautaire a validé la reconduction de cette convention jusqu'au 31 août 2013, afin que le Conseil Général procède à la révision de son schéma départemental des transports dans le cadre d'une étude qui a démarré en janvier 2012.

A l'issue de la révision du schéma, le service du transport à la demande pourra connaître des modifications tenant à son organisation au niveau du département du Lot. Cette étude était d'une durée prévisionnelle de huit mois.

Considérant que cette étude ne sera pas arrivée à son terme à l'échéance prévue, il convient de reconduire, dans les mêmes conditions, la convention de délégation du service de transport à la demande du Conseil Général au bénéfice de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2013, soit jusqu'au 31 août 2014.

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission des finances du 3 avril 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la reconduction de la convention de délégation du service de transport à la demande avec le Conseil Général du Lot, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2013, soit jusqu'au 31 août 2014,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le dix avril, à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 3 avril 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Christian FRANCOUAL
Fajoles: Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Etienne BONNEFOND – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Vincent THOURON – Claude VIGIE
Montamel: Yves LOUBIERES
Payrignac: Yvon BELLY – Roger GAYDOU – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eliette DEVIERS – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Yvette DELMAS
Saint Cirq Madelon: Patrick CHAUMET – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ
Saint Clair: Serge LAMOUREUX
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Jean MITHIAUX
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Dominique GERARD – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Nadine SAOUDI – Patrick DELPECH – Roger GOETT – Bruno SABATIER – Gérard MOTTIN – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Joseph SANROMA

Départ de Madame Marie-Odile DELCAMP et de Madame Nadine SAOUDI

N°2013-092 : TARIFS D'ENTREE DE LA « MAISON DU PIAGE » A FAJOLES

Rapporteur: Robert LACOMBE

Le Conseil Communautaire a validé, lors de sa séance du 30 janvier 2013 (délibération n°2013-018), la création d'une régie de recettes afférente à l'encaissement des droits d'entrée à la Maison du Piage à Fajoles, et a fixé les tarifs d'entrée comme suit :

Tarif individuel : 3 € (pour les adultes et les enfants à partir de 10 ans)

gratuit pour les enfants de moins de 10 ans

Tarif de groupes : 2 € par personne (à partir de 10 personnes payantes)

Considérant l'accroissement des visites de groupes de scolaires et périscolaires, et pour être en cohérence avec les pratiques tarifaires des sites membres du réseau des paléonautes, il apparaît nécessaire de réviser ces tarifs comme suit :

Tarif individuel : 3 € (pour les adultes et les enfants à partir de 10 ans)

gratuit pour les enfants de moins de 10 ans

Tarif de groupes : 2 € par personne (à partir de 10 personnes payantes)

Tarifs scolaires et ALSH (communes du territoire) : 20,00 € par classe pour une visite d'une heure sans atelier

Tarif scolaires et ALSH (communes hors territoire) : 2,00 € par enfant pour une visite d'une heure sans atelier

Tarif scolaires et ALSH (communes du territoire) : 4,00 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier

Tarif scolaires et ALSH (communes hors territoire) : 5,00 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission des finances en date du 3 avril 2013,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe les tarifs d'entrée de la Maison du Piage à Fajoles, comme suit :
 - Tarif individuel : 3 € (pour les adultes et les enfants à partir de 10 ans)
gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
 - Tarif de groupes : 2 € par personne (à partir de 10 personnes payantes)
 - Tarifs scolaires et ALSH (communes du territoire) : 20,00 € par classe pour une visite d'une heure sans atelier
 - Tarif scolaires et ALSH (communes hors territoire) : 2,00 € par enfant pour une visite d'une heure sans atelier
 - Tarif scolaires et ALSH (communes du territoire) : 4,00 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier
 - Tarif scolaires et ALSH (communes hors territoire) : 5,00 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS